

# Le spectre d'une menace de la paix et bilan fictif

F.B

**Sous d'autres cieux, les deux chambres du parlement, quand elles existent, sont convoquées en congrès, par le Président de la République, lorsque la nation est en danger, menacée par des forces extérieures, comme cela s'est récemment passé en France, avec les attentats perpétrés en plein Paris par des djihadistes ; ou alors lorsque s'imposent des réformes d'ordre constitutionnel et institutionnel. Dans tous les deux cas, des mesures fortes sont annoncées**

Au Gabon d'Ali Bongo Ondimba, le congrès est convoqué pour démarrer une campagne présidentielle, et surtout par crainte d'une éventuelle alternance au sommet de l'Etat.

Qu'à cela ne tienne, du discours tenu par ce dernier, le mardi 28 juin, devant la représentation nationale, on retient trois points essentiels : la menace de la paix dont il se dit le garant, laquelle confond-t-il avec son pouvoir usurpé ; son bilan à la tête de l'Etat depuis 2009, avec toutes les éloges qui l'accompagnent ; et les perspectives de réformes politiques et de développement du pays, avec l'intime conviction qu'il en sera toujours à la tête au-delà du mois d'août prochain. A propos de la paix, tout donne l'impression que cette dernière ne peut régner au Gabon, rien que si le Parti démocratique gabonais, au pouvoir depuis près d'un demi-siècle, continue à le conserver, en dépit des échecs patents, et reconnus par tous, des politiques menées depuis lors ; et si un membre de la famille Bongo demeure à la tête de l'Etat.

Il y a alors lieu de penser que, selon les thuriféraires actuels du système politique gabonais, ce qui menacerait la « paix » dont il est question, c'est manifestement l'éventualité d'une alternance politique au Gabon. Autrement dit, et pour ces derniers, sans le PDG et sans un Bongo à la tête du pays, ce serait le chaos. Autant alors ne plus organiser des élections et instaurer un régime véritablement dynastique qui ne porterait guère les habits d'une république, comme cela

est actuellement le cas.

Il faut tout de même rappeler que c'est au nom de la même « paix » et de la fameuse « unité nationale que feu Omar Bongo Ondimba avait instauré avec brutalité une dictature de parti unique au Gabon en 1968. Le résultat est bien connu : 42 années de désastre politique, économique, social et culturel. Un désastre que l'intéressé a lui-même reconnu en 1990 en tentant de dissoudre le PDG, tout en lui trouvant une structure de substitution, après avoir établi le diagnostic de son échec sur tous les plans.

Un échec émaillé de répression aveugle, avec tortures en tous genres, assassinats politiques, crimes à des buts fétichistes et bien d'autres abominations encore ; le tout au nom de la paix. Laquelle n'était que l'arbre qui cache la forêt, et sous cette dernière, un océan de misère, avec tout au bord, les tombeaux et les squelettes de : Mba Germain, le capitaine Mandza, les colons Djoué-Dabany et Ndoutoume, Ndouna Dépénaud, Joseph Ambouroué, Pierre Fanguinoveny, Joseph Rédjembé Issiani, pour ne citer que ces illustres disparus qui ont payé de leurs vies pour avoir osé se liguer contre l'ordre établi, celui des Bongo.

7 ans après avoir succédé à son « père », en usant de la force, Ali Bongo Ondimba reprend exactement le même refrain, sans toutefois se rendre compte qu'en un temps record, il s'est, lui aussi, sali les mains du sang des Gabonais avec les massacres de Port-Gentil en septembre 2009, les assassinats de Bruno Mboulou Beka et de la jeune fille tuée au cours d'une marche pacifique en août 2011, et de biens d'autres encore imputés à ses forces de défense et de sécurité, tel celui de ce jeune gabonais vendeur de friperie.

Que dire des incarcérations arbitraires pour des mobiles politiques ! Bien évidemment tout ceci se fait au nom de la « paix », celle des cimetières. De son bilan de 7 ans à la tête depuis 2009, venons-en. De mémoire d'observateurs et autres analystes politiques, c'est la première fois, dans l'histoire des démocraties, anciennes ou modernes, qu'un chef d'Etat démarre une campagne électorale en convoquant les deux chambres du parlement pour étaler son bilan. Lequel d'ailleurs

les parlementaires sont censés connaître du bout des doigts, puisque selon l'article 36 de la constitution de la République gabonaise, « le parlement vote la loi, consent l'impôt et contrôle l'action du pouvoir exécutif dans les conditions prévues par la constitution ». Et très souvent, pendant les inter-sessions parlementaires, les honorables et vénérables se font le devoir d'édifier leurs électeurs sur les lois votées en matière d'infrastructures, de productions industrielle et agricole, d'éducation, de santé, d'emploi, de protection sociale etc.

Autrement dit, si bilan il y a à faire, non seulement l'auditoire ne peut plus être constitué de parlementaires, puisque ce sont eux qui votent les lois, mais aussi, et il faut bien en convenir, les différentes réalisations doivent être palpables et parler d'elles-mêmes.

Il suffirait à cet effet de se rendre dans les magasins, boutiques, épiceries, quincailleries, marchés, pour constater que les Gabonais consomment désormais des produits industriels et agricoles transformés et cultivés localement. Tout comme il suffirait de faire le tour des établissements scolaires et universitaires du pays pour s'apercevoir que les effectifs ne sont plus pléthoriques dans les salles de classe, ce qui signifierait que beaucoup ont été construites en 7 ans.

De même, il n'aurait qu'à se rendre à Medouneu, Minvoul, Pana, Iboundji, Mabanda, Moulingui Bidza, Mbigou, Popa, et sans même aller loin, de faire à Libreville, les tronçons « Derrière la Prison-UOB », Feux tricolores de Lalala-échangeur IAI, Marché de Nkembo-échangeur NzenzengAyong, Cité Pompidou-feux tricolores de Gros Bouquet, Rond-point NzenzengAyong- Lycée Islamique, pour ne prendre que ces quelques exemples, afin d'être édifié sur l'état des infrastructures routières du pays.

Il y a également lieu de faire un tour au service



des urgences du CHU de Libreville, dans les dispensaires et maternités pour toucher du doigt les conditions dans lesquelles sont soignés et accouchent les Gabonais et Gabonaises, toute chose justifiant la prolifération de structures hospitalières privées.

Du logement social et l'habitat, les très nombreuses familles qui croupissent dans la misère des bidonvilles de Libreville ont dû ressentir les propos d'Ali Bongo en la matière comme une offense, elles qui attendaient les 5000 logements par an promis en 2009, ce qui aurait fait un total de 35000 logements construits.

En dehors de ceux qui sont recrutés pour des raisons électoralistes dans les forces de défense et de sécurité, les nombreux jeunes Gabonais, diplômés, au chômage, ont certainement pris l'annonce de 60.000 emplois supposés avoir été créés depuis 2009, comme une blague de très mauvais goût.

Devant les parlementaires et en direct sur l'écran de télévision de service public, Ali Bongo Ondimba a donc écrit le scénario d'un film sans images.

Quant aux réformes constitutionnelles et institutionnelles, sans reconnaître qu'une crise bouve dans le pays, en témoignent les nombreux appels venant de toutes parts, il botte en touche, comme d'habitude, tout en les envisageant après avoir perpétré un autre coup d'Etat électoral.